



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



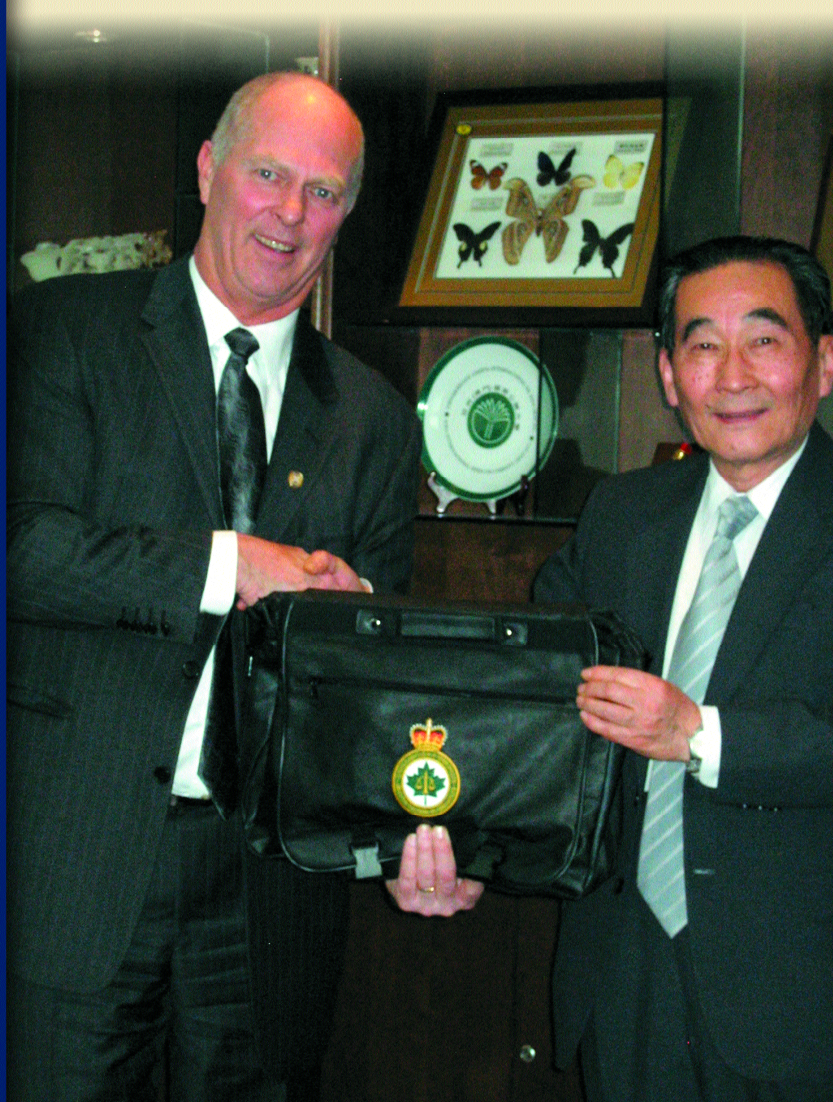
Association canadienne des chefs de police

582, rue Somerset, Ouest, Ottawa (Ontario) K1R 5K2

Le bulletin de l'**ACCPC**

Association canadienne des chefs de police

printemps 2007



« à l'avant-garde
du progrès policier... »

ACJFP

Chilliwack BC • 3-6 juin 2007



Objectif de la conférence : Élaborer et élargir un réseau de pratiques exemplaires par l'intermédiaire de partenariats avec des établissements des secteurs public et privé pour considérer les besoins de formation maintenant et à l'avenir.

Auditoire cible : La conférence vise les concepteurs de programmes, les établissements d'enseignement, le personnel de la formation en sécurité publique et les partenaires de l'industrie qui s'intéressent au suivi de l'établissement de partenariats et de la prestation concertée de matériel de formation et d'information en présentations diverses, y compris la formation sur Web.

Information sur l'hôtel

Centre de formation de la GRC, région du Pacifique, 1100, croissant Calais, Chilliwack (C. B.)
Numéro sans frais : 1 866 660 5666 • Tél. : 604 703 2400 • Téléc. : 604 703 2450
\$95 + TPS pour le personnel GRC ou \$105 + TPS pour personnel de non-GRC.

400 \$ + TPS (424 \$) à payer avant la conférence par VISA, Master Card ou chèque.

L'Association canadienne des chefs de police demande expressément aux délégués de s'inscrire à la conférence en direct à www.cacp.ca. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez composer le 613 233 1106 pour obtenir de l'aide.

Si vous voulez davantage d'information, veuillez communiquer avec : Association canadienne des chefs de police
582, rue Somerset ouest, Ottawa (Ontario) K1R 5K2, Tél: (613)-233-1106, Télécopieur : (613)2336960, courriel: register@cacp.ca

Sujets des séances et conférenciers

- **Participation de l'ONU – d'organismes de lutte contre la criminalité internationale**
M. Yvon Dandurand, Collège universitaire de la vallée du Fraser
- **Technologie et criminalité, quelle formation est nécessaire?**
M. Tom Richie, avocat en chef, Société Microsoft Canada
- **Responsabilité en ce qui a trait aux enjeux de la formation en sécurité publique**
M. Paul Ceyskens, Ceyskens et Bauchman, avocats et conseillers juridiques, avocats du droit du travail
- **Comment s'engager dans le processus d'agrément avec les universités et collèges**
M. Daryl Plecas, École de criminologie et de justice pénale, Collège universitaire de la vallée du Fraser
- **Normalisation des qualifications d'instructeur**
Mme Romona Morris, Ontario Police College
- **Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)**
M. Curtis Clarke, Université Athabasca
- **Nouvelles tendances en intervention policière – enjeux de la responsabilité en sécurité publique**
Surintendant en chef Bill Dingwall, GRC,
M. Daryl Plecas, École de criminologie et de justice pénale,
Collège universitaire de la vallée du Fraser,
Chef Ian McKenzie, Service de police d'Abbotsford,
M. Bud Levine, Intervention policière futuriste internationale
M. James Alexander, Université des femmes du Texas
- **Apprentissage axé sur les problèmes en intervention policière**
M. Gregory Saville et M. Gerry Cleveland, consultation en substitution (Alternation Consulting)
- **Le cyberapprentissage, quels sont les enjeux?**
M. Simon Pare, GRC, Apprentissage et perfectionnement



TABLE DES MATIÈRES

CCP

2 MESSAGE DU PRÉSIDENT

3 BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

3 CALENDRIER DES ACTIVITÉS

4 L'ACCP ÉTABLIT DES RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION DE LA POLICE CHINOISE

6 CRIME ORGANISÉ ET BLANCHIMENT D'ARGENT : LES RICHES S'ENRICHISSENT

7 LA COUR D'APPEL DE L'ONTARIO MAINTIENT DE LOURDES PEINES DANS DES DE FRAUDE PAR MARKETING DE MASSE

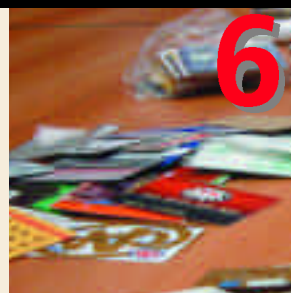
10 LE DIRECTEUR FÉDÉRAL DE L'ACCP, LE COMMISSAIRE ADJOINT RAF SOUCCAR, VISITE L'AFGHANISTAN

EN COUVERTURE...

Le chef Jack Beaton, Service de police de Calgary et vice-président de l'ACCP, remet au professeur Chen Guangzhon, président du Centre chinois pour la justice et le droit criminel, un sac de l'ACCP à leur réunion à Beijing, en Chine.

Association canadienne des chefs de police

Printemps 2007



Personnel du bulletin d'information
Rédactrice : Ruth Montgomery
Appuyé par le bureau national de l'ACCP
Laurie Farrell • Dana Geber • Magda Mitilineos
Peter Cuthbert

Conseil d'administration de l'ACCP
Président : Jack Ewatski, Chef, Service de police de Winnipeg
Vice-présidents :
Vince Bevan, Chef, Service de police d'Ottawa;
Steven Chabot, directeur général adjoint, Sûreté du Québec; Frank Beazley, Chef, Service de police régionale de Halifax; Jack Beaton, Chef, Service de police de Calgary
Secrétaire-trésorier :
Barry King, Chef, Service de police de Brockville
Président sortant : Edgar MacLeod, Chef, Service de police régional de Cap Breton
Directeur exécutif : Peter Cuthbert

Pour la liste complète des membres du conseil d'administration de l'ACCP, consulter le site www.cacp.ca

Les opinions et commentaires exprimés dans le bulletin 2007 de l'ACCP sont la responsabilité de leurs auteurs. Ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la position officielle de l'Association canadienne des chefs de police ou de son exécutif. Toute reproduction des articles ou des illustrations est strictement interdite, sauf autorisation écrite préalable de l'ACCP.

Convention de la Poste-publications no 40065059

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

Association canadienne des chefs de police

582, rue Somerset Ouest
Ottawa (Ontario) K1R 5K2
Téléphone : (613) 233-1106
Télécopieur : (613) 233-6960
Courriel : cacp@cacp.ca
Website : www.cacp.ca



Conçu et publié par :

CBP Canadian Badge in Uniform publications Ltd.

Directeur artistique : Richard J. Robertson
courriel : rjr@cbupub.com

Adjointe au directeur artistique : Heather LaFleur

Conceptrice principale / Production d'impression : Ina Silva

OFFICE NATIONALE

420, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K2P 1W4
Tél. : (613) 230-0721 • Téléc. : (613) 230-4964 • Sans frais : 1-800-267-1266
Pour obtenir des renseignements sur les tarifs publicitaires, veuillez composer le 1-800-267-1266

AU SUJET DE L'ÉDITEUR : Le bulletin de l'ACCP est publié pour l'Association canadienne des chefs de police par CBU Publications Ltd. Toute reproduction, par quelque moyen que ce soit, est strictement interdite sans le consentement écrit préalable de l'éditeur. CBU Publications Ltd. n'assume aucune responsabilité quant aux déclarations ou opinions des contributeurs. L'éditeur n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des annonces publiées et ne peut assumer une quelconque responsabilité pour les pertes encourues par qui que ce soit en raison d'une faute de l'annonceur.

M Message du président



Les départs à la retraite annoncés récemment par des chefs de police dans tout le Canada m'amènent à vous parler des chefs de l'avenir et à évoquer de nouveau le besoin critique de cadres dans la police afin que les membres à tous les niveaux acquièrent les compétences nécessaires pour diriger nos organisations dans l'avenir.

Le maintien de l'ordre n'est pas une tâche facile. La police a pour rôle principal de protéger le Canada et les citoyens canadiens contre la criminalité et les criminels. Les responsabilités secondaires et tertiaires à cet égard sont multiples : enquêtes, application des lois fédérales, provinciales et locales, lutte contre le crime fortement organisé, maintien de l'ordre public et protection du pays contre le terrorisme et l'extrémisme à l'échelon local. Si l'on envisage ces responsabilités parallèlement avec la nécessité de s'adapter, d'innover et d'évoluer constamment pour relever de nouveaux défis et répondre aux nouvelles exigences engendrées par l'évolution de la législation, de la démographie, des valeurs et des modes de vie, des technologies, de la science, du monde en mutation, ainsi que de la sécurité et de la protection aux niveaux local, national et mondial, le maintien de l'ordre apparaît comme une fonction complexe, en transformation rapide et en évolution constante. Notre rôle est d'autant plus complexe que nous devons composer avec un ensemble de responsabilités, de relations et de rapports hiérarchiques à multiples facettes, que nous devons de plus en plus rendre compte, que nous devons constamment donner l'assurance de bien utiliser l'argent des contribuables et qu'il y a de plus en plus d'organismes et de personnes qui contribuent à assurer et à améliorer la sécurité dans notre milieu.

Les cadres des services de police ont des fonctions importantes et stratégiques qui ont une incidence directe sur chacune des facettes de leur organisme policier et de leur collectivité, maintenant et pour l'avenir. Les cadres des services de police ont le lourd fardeau de veiller à ce que les citoyens puissent compter sur des services supérieurs de sécurité publique adaptés à leurs besoins, et que les services policiers soient efficaces et progressent constamment.

Il ne s'agit pas de responsabilités qui doivent être prises à la légère. Faute d'une direction efficace, l'organisation policière peut devenir chancelante, la confiance du public peut s'éroder, le soutien des gouvernements et des citoyens peut diminuer, et la protection et la sécurité de la population peuvent être compromises.

Nos membres doivent être convaincus qu'ils ont les connaissances et les compétences nécessaires pour diriger dans des contextes aussi difficiles et exigeants. Nous avons le devoir de les soutenir dans leurs efforts en vue de se préparer à prendre en charge des responsabilités de plus en plus complexes. Nous ne pouvons nous permettre de ne pas le faire.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier en particulier les 17 présidents sortants de l'ACCP, le chef Jack Beaton, du Service de police de Calgary, et le chef Vince Bevan, du Service de police d'Ottawa, ainsi que le secrétaire-trésorier de l'ACCP, le chef Barry King, du Service de police de Brockville. Vous avez contribué si généreusement au succès de notre organisation. J'aimerais également remercier le commissaire Zaccardelli, de la GRC, pour son rôle de premier plan sur la scène nationale, et le chef de police Jamie Graham, du Service de police de Vancouver, pour son soutien sur des questions importantes pour nous tous. Mes meilleurs vœux à tous pour une retraite longue et heureuse!

Jack J. Ewatski, président

VEUILLEZ NOUS INFORMER DE TOUT CHANGEMENT DANS VOS COORDONNÉES

NOM : _____

ADRESS : _____

VILLE : _____ PROVINCE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : () _____ COURRIEL : _____

➔ **RENOYER AU : Association canadienne des chefs de police**

582, rue Somerset Ouest, Ottawa (Ontario) K1R 5K2

Télé. : (613) 233-1106 • Téléc. : (613) 233-6960 • Courriel : cacp@cacp.ca • Site Web : www.cacp.ca

NOUVEAUX MEMBRES

octobre 2006 - février 2007:

L'ACCP souhaite la bienvenue aux nouveaux membres actifs, associés et associés civils, et félicite ceux qui sont devenus membres à vie de l'Association.

Membres actifs

Chef adjoint John Thomas Bates – Service de police de Stratford
Mme Kimberly Carswell – Service de police de Winnipeg
Insp. Daniel Cauchy – Sûreté du Québec
Insp. Roger Chaffin – Service de police de Calgary
Comm.adj. Bernard Corrigan – GRC
Sdt en chef Denis Constant – GRC
Chef adjoint Frank Elsner – Service de police du Grand Sudbury
Insp. Kathryn McLellan – Service de police de Calgary
Chef Thomas McKenzie – Service de police régional de Lethbridge
Insp. Steve Mendyk – Police régionale de Peel
Chef adjoint Clayton Pecknold – Police de Saanich Centre
Chef adjoint Ian Peer – Service de police de London
Insp. Martin Prud'Homme – Sûreté du Québec
Chef adjoint Brian Sembo – Service de police de Calgary
Directeur général Dale Sheehan – GRC
Insp. Geoffrey Skaffeld – Service de police régional de Niagara
Sdt Gordon Tomlinson – Détachement de Vancouver nord de la GRC

Membres associés et associés civils

M.Brian Berube – XWAVE, Division de Bell Aliant
M.Craig Campbell – Total Security Management Inc.
M.Robert Chartrand – Service du Renseignement criminel du Québec
Mme Michelle Evraire – Microsoft Canada
Mme Kathryn Gregory – Association canadienne de la justice criminelle
Colonel Philippe Guimbert – Ambassade de France au Canada
M.Richard Nowakowski – Raytheon JPS Communications Inc.
M.Brad Perrin – Énergie atomique du Canada
M.Grant Street – Crypto Metrics Canada Inc.

Membres à vie

Chef adjoint James Balmain – Service de police de London
Chef adjoint Michael Brown – Service de police de Sarnia
Prof Duncan Chappel – Center for Transitional Crime Prevention
Surintendant adjoint Dennis Alexander Moore, Police provinciale de l'Ontario
Chef adjoint Wayne Tremble – Service de police de Belleville
Comm.Giuliano Zaccardelli – GRC

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE 2007

6-9 mai 2007 Canadian Professional Management Executive Leadership Conference – Preparing for Tomorrow Toronto ON	7-9 mai 2007 Canada's National Pipeline Convoy Workshop Niagara Falls ON	May 24-26, 2007 Réunions du Comité sur les modifications législatives et le crime organisé Québec QC	
3-6 juin 2007 Conférence de l'Association canadienne des intervenants en formation policière Chilliwack C.-B.	15 juin 2007 Téléconférence du Comité sur les modifications législatives	19-22 août 2007 Congrès annuel de l'ACCP Calgary AB	30 septembre – 3 octobre 2007 Quality Assurance Conference Ottawa ON
13-17 octobre 2007 IACP Conference New Orleans LA	28-31 octobre 2007 Congrès international sur les gangs de rue Montréal QC	19-20 novembre 2007 6th Annual Conference on Mental Health Psychiatrists in Blue Halifax N.-É.	

L'ACCP NOUE DES

relations avec l'Association de la police chinoise

Lorsqu'il a rendu visite à l'Association canadienne des chefs de police en 2005, le président de l'Association de la police chinoise a invité les membres de l'ACPP à rendre visite à son association à Beijing. Lorsque Ruth Montgomery, surintendante à la retraite du Service de police d'Edmonton, qui travaille, au International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy (ICCLR), à un projet visant à intensifier la coopération internationale et à mettre en place des normes internationales relative à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la corruption, s'est adressée à l'ACPP afin qu'elle délègue des conférenciers à deux ateliers à Beijing, l'ACCP et ses membres ont immédiatement reconnu qu'il s'agissait là d'une occasion de contribuer à l'amélioration des services policiers à l'échelle internationale, d'établir et d'entretenir des relations avec des collègues chinois, ainsi que de rencontrer l'Association de la police chinoise.

Le chef Jack Beaton, du Service de police de Calgary et vice-président de l'ACCP, le commissaire adjoint PY Bourduas, de la GRC, le chef Bill Blair, du Service de police de Toronto, et le surintendant Steve Sweeney, du Service de police de Police Vancouver, se sont rendus à Beijing en décembre 2006. Ils y ont rencontré Vincent Yang, directeur de projet de l'ICCLR, Ruth Montgomery, chef du projet, Mme Maureen Maloney, c.r., ancienne doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Victoria et directrice du International Centre for Dispute Resolution, et M. David Winkler, ancien avocat de la poursuite et sous-ministre adjoint du ministère de la Sécurité publique de la C.-B. et solliciteur général. Pour les participants des services de police de Vancouver, de Calgary et de Toronto, qui représentent des villes ayant une forte population d'origine asiatique, et pour la GRC qui lutte contre la criminalité transnationale, cette visite en Chine a été une excellente occasion de s'informer sur le terrain des services policiers chinois et de la sécurité publique. Les membres ont aussi considéré qu'il s'agissait là d'une excellente occasion d'établir des liens et de nouer des relations qui leur permettront d'offrir de meilleurs services d'enquête et de soutien aux citoyens canadiens et de travailler davantage en collaboration pour élaborer et mettre en place des politiques et des stratégies de lutte contre la criminalité.



Le chef de police Blair, du Service de la police de Toronto, et coprésident du Comité sur le crime organisé de l'ACCP, et M. Li Ruchuan, directeur de l'Académie de police municipale de Beijing.

Le premier groupe de conférences et un atelier a été tenu avec des professeurs et étudiants du Research College for Criminal Jurisprudence (RCCJ) à l'Université normale de Beijing et à l'Académie de police municipale de Beijing. Le deuxième a été tenu avec des professeurs ainsi que des étudiants au doctorat et aux études postdoctorales du Center for Criminal Law and Justice (CCLJ) à l'Université chinoise de sciences politiques et de droit et des cadres supérieurs de la police. Les conférences et les ateliers ont porté sur des questions relatives aux services policiers dans le contexte de la mise en œuvre des Conventions des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la corruption, au Canada, en Chine et dans le monde.

Voici les sujets abordés par les conférenciers canadiens :

- Les témoins et la protection des victimes, la coopération internationale et l'utilisation de techniques d'enquête spéciales
- Utilisation de stratégies d'interdiction des armes pour lutter contre le crime organisé
- Responsabilisation croissante de la police : examen interne et externe de la conduite de la police

- Intervention policière dans les manifestations spéciales et élaboration des politiques et des stratégies de maintien de l'ordre
- Relations entre la police et les poursuivants dans leur contexte de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention contre la corruption
- Analyses selon les sexes de la criminalité transnationale organisée et de la corruption

En outre, à l'atelier tenu à l'Académie de police de Beijing, il a été question de la situation actuelle de la formation policière à Beijing et il y a eu des discussions et des échanges d'information sur les questions relatives à la déontologie professionnelle, aux compétences, à l'indépendance de la police et à la responsabilité. Un échange d'information animé sur les problèmes découlant du nouveau projet de loi sur la procédure criminelle en Chine, surtout en ce qui concerne les jeunes délinquants, a suivi les conférences au CCLJ.



Le chef Jack Beaton présente à une professeure ravie, Cheng Welqui, du sirop d'érable canadien et une plaque de la Société.



Le chef Jack Beaton encourage des participants à l'atelier à se joindre au Service de police de Calgary

Les conférences et les ateliers ont fait valoir la valeur et la nécessité d'établir un lien entre la recherche universitaire et l'application pratique dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies efficaces d'application de la loi et de réformes juridiques. En outre, la discussion parallèle des aspects juridiques, ainsi que des questions relatives aux poursuites et aux services policiers, a stimulé la discussion et a été une occasion de faire un examen global des problèmes, des répercussions et des ramifications, des points de vue à la fois théoriques, juridiques et pratiques.

La troisième journée, la délégation canadienne de cadres policiers s'est rendue à la station de police du district de Nijiu et a rencontré les cadres policiers de la région. Il y a eu un échange d'information en profondeur sur les politiques et les pratiques de maintien de l'ordre, surtout en ce qui concerne les services dans diverses collectivités, la violence familiale et le maintien de l'ordre public. Tous en ont retiré un grand profit.

Cette activité a été suivie d'une réunion, d'une réception et d'un dîner avec l'exécutif de l'Association de la police chinoise, qui existe depuis deux

ans. Elle représente tous les cadres policiers en Chine. Les cadres de l'Association souhaitent fortement apprendre comment fonctionne l'ACCP, ses objectifs et ses priorités, et comment elle accomplit son travail. Il y a eu d'autres discussions sur les modalités de fonctionnement de l'ACCP avec les organismes de gouvernance policière, l'Association canadienne des policiers, ainsi que le gouvernement pour contribuer à la rédaction des lois, et atteindre son objectif, c'est-à-dire être à l'avant-garde du progrès dans les services policiers.

Les Chinois ont mentionné à plusieurs reprises à quel point ils ont été heureux de participer à cette toute première visite d'une délégation canadienne de cadres supérieurs de la police représentant l'Association canadienne des chefs de police. Tous les participants espèrent qu'il y aura d'autres échanges sur des questions d'intérêt mutuel qui aideront à la fois la Chine et le Canada à promouvoir des efforts de collaboration et à élaborer et à mettre en place de bonnes politiques et pratiques de maintien de l'ordre et de sécurité publique.



L'équipe de l'ICCLR et M. Li Ruchuan, directeur de l'Académie de police municipale de Beijing (de g à d en avant) David Winkler, ICCLR; commissaire adjoint PY Bourduas, GRC; Ruth Montgomery, ICCLR; Maureen Maloney, c.r. Université de Victoria, Faculté de droit; Li Ruchuan, directeur de l'Académie de police municipale de Beijing; Vincent Chen Yang, directeur de projet, ICCLR; (à l'arrière) surintendant Steve Sweeney, Service de police de Vancouver; chef Bill Blair, Service de police de Toronto; chef Jack Beaton, Service de police de Calgary.



Commissaire adjoint PY Bourduas, GRC, président du Comité sur le crime organisé de l'ACCP, et le , Le chef Jack Beaton, Service de police de Calgary, avec M. Sun Mingshan, vice-président principal de l'Association de la police chinoise.

Crime organisé et blanchiment d'argent : les riches s'enrichissent

par le surintendant Gord Schumacher, Service de police de Winnipeg

Lorsque les Canadiens pensent au crime organisé et au blanchiment d'argent, la plupart ont à l'esprit les scènes des vieux films en noir et blanc mettant en vedette des hommes flamboyants armés de mitrailleuses et portant sur un costume à rayures fines et un chapeau mou à large bord. Cette vision des choses était peut-être authentique dans les années 20 et 30, mais le temps a fait son œuvre et ce n'est pas seulement le profil stéréotypé des criminels qui a évolué, mais aussi la façon dont ils mènent leurs activités illégales.

Si l'on fait abstraction de tous l'apparat romantique, les gangsters de cette ère révolue avaient les mêmes objectifs que les organisations criminelles transnationales actuelles : obtenir du pouvoir et de la richesse. Effectivement, leurs homologues modernes sont polyvalents, efficaces et puissants. Ils ont une capacité énorme de corrompre... absolument. La transnationalisation des finances et la prolifération d'une économie mondiale de libre-échange ont procuré à ces organisations la possibilité de déplacer des ressources sans entrave et de façon anonyme. La différence toutefois, c'est qu'il est devenu plus difficile maintenant de disposer des profits illégaux, en raison en partie de la collaboration des organismes d'application de la loi à l'échelle mondiale et de la détermination des gouvernements à endiguer les profits annuels de la criminalité, qui s'élèvent à environ mille milliards de dollars annuellement.

Où est l'argent? Les organismes d'application de la loi dans le monde cherchent à trouver où est cet argent et ils déploient de grands efforts pour priver le crime organisé de cet élément vital; mais à mesure que de plus en plus de pays deviennent libres, le crime organisé poursuit sa croissance comme jamais auparavant.

À quelques exceptions près, les criminels de carrière sont motivés par une seule chose : le profit. C'est ainsi que la cupidité motive le criminel de sorte que l'argent gagné illégalement doit éventuellement être introduit dans les systèmes financiers légitimes du pays. Le blanchiment d'argent exige la dissimulation des éléments d'actifs de sorte qu'ils puissent être utilisés sans que soit repérée l'activité illégale qui en est la cause. Un bon processus de blanchiment d'argent fait croire que le produit illicite provient d'une source légitime ou appartient à quelqu'un en toute légitimité. Ce processus, qui peut comprendre de nombreuses étapes, peut entraîner des conséquences sociales dévastatrices et, s'il n'est pas freiné, il peut en fin de compte détruire la sécurité économique de certains pays en développement.

Il est clair que le crime organisé et les activités de blanchiment d'argent qui s'ensuivent peuvent déstabiliser le processus de création d'États démocratiques régis par le droit et qu'ils s'infiltreront de plus en plus dans les secteurs économiques et sociaux des pays qui sont dans une période délicate de transition. Voyez la Russie et son économie paralysée par l'absence d'intervention gouvernementale. Le secteur privé a comblé le vide par des entreprises organisées et corrompues de grande envergure et ce sont des sommes s'élevant jusqu'à 70 milliards de dollars qui ont quitté le pays en 1998 seulement. Où est allée la plus grande partie de cet argent? À Nauru, la plus petite république indépendante dans le monde. Un nouveau partenaire commercial de la Russie? J'en doute.¹

L'argent blanchi pénètre et corrompt tous les secteurs de la société : les magasins d'alimentation locaux, les pharmacies, les concessionnaires d'automobiles, les banques, les usines, l'immobilier, le secteur du divertissement, les organismes d'application de la loi, le comptables, les avocats, les juges, les législateurs et même les gouvernements. Il n'y a jamais eu autant d'argent à la disposition d'autant de criminels, de leurs partisans et de leurs protecteurs. Les techniques du blanchisseur d'argent consistent tout autant en opérations financières complexes effectuées par des réseaux de virements télégraphiques et des entreprises bidons, ou dans l'exploitation moderne des nouvelles technologies de paiement, que des vieilles méthodes de contrebande pour lesquelles ils font preuve de plus en plus d'imagination. Dès que les organismes d'application de la loi sont au courant des complexités d'une nouvelle technique de blanchiment, celle-ci est souvent remplacée par une autre manœuvre encore plus perfectionnée.

Parmi les forces les plus redoutables du crime organisé qui contribuent à la forte hémorragie de la richesse économique à partir du Canada et des États-Unis, mentionnons les groupes de l'Europe de l'Est en général et de la Russie en particulier. Les soubresauts politiques, sociaux et économiques en Russie, en Europe de l'Est et dans les anciennes républiques soviétiques ont beaucoup amplifié les problèmes engendrés par la criminalité nationale dans ces pays, et ont procuré aux groupes du crime organisé et aux entreprises

1 Mathers, C. 2004. Crime School : Money Laundering (Toronto, Ontario : Key Porter Books).

criminelles de ces pays la possibilité de prendre de l'expansion à l'échelle internationale. Nous savons maintenant sans aucun doute que le crime organisé russe a infiltré l'Amérique du Nord par la voie d'entreprises établies et légitimes ou ainsi perçues et, qu'il a pu, avec une extrême violence et par la voie d'activités très diverses, blanchir des milliards de dollars annuellement.

Qu'il s'agisse du crime organisé russe, de celui de l'Europe de l'Est, de celui de l'Asie, de l'Italie, de l'Albanie, ou encore des gangs de motards hors la loi, ou de tous les autres groupes, le crime organisé a maintenant adopté les méthodes fondées sur les hautes technologies et il s'est mondialisé, pour ainsi engranger des profits comme jamais auparavant. Il y a eu des tentatives de la plupart des États non criminels de s'attaquer au problème, mais les résultats ont été moins que concluants.

Les efforts du Canada pour lutter contre le crime organisé et le blanchiment d'argent ont été encourageants jusqu'à un certain point dans leur approche mais, étant donné les interprétations données par les tribunaux, le manque de ressources policières et l'impossibilité pour les établissements financiers d'adopter soigneusement des pratiques contre le blanchiment d'argent et de donner une formation à cet égard, la réaction du Canada au crime organisé a été parsemée de difficultés.

Y a-t-il de l'espoir? Au niveau du gouvernement fédéral, on commence à se rendre compte de l'urgence de la situation. Le message est clair : nous devons agir sérieusement pour établir un équilibre entre la vigilance et la surveillance accrue de l'information financière, d'une part, et la nécessité fondamentale de protéger la vie privée des citoyens canadiens, d'autre part.

Le 14 décembre 2006, le projet de loi C-25 a reçu la sanction royale. Il s'agit de dispositions législatives visant à modifier la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes qui a pour objet de préciser et de renforcer nos lois au pays tout en permettant au Canada de respecter ses engagements internationaux en vue de lutter contre cette menace monétaire mondiale croissante. Sommes-nous dans la bonne voie pour obtenir du succès contre le blanchiment d'argent au Canada? Il faudra attendre un certain temps pour savoir si le projet de loi C-25 et les engagements de nos gouvernements auront un effet concret.



LA COUR D'APPEL DE L'ONTARIO

MAINTIEN DE LOURDES PEINES DANS DES CAS DE FRAUDE PAR MARKETING DE MASSE

par William Bradley, agent du droit de la concurrence, Bureau de la concurrence du Canada²

Dans une décision unanime publiée le 8 juin 2006, la Cour d'appel de l'Ontario a maintenu la décision d'une Cour supérieure inférieure imposant de lourdes amendes et l'emprisonnement dans les cas de fraude par marketing de masse selon la Loi sur la concurrence.

En octobre 2004, la Cour supérieure de l'Ontario avait imposé des peines d'emprisonnement de trois ans et une forte amende de 400 000 \$ chacun à deux frères, Alan Benlolo (âgé de 38 ans) et Elliot Benlolo (âgé de 40 ans) de la région de Thornhill à Toronto en raison de leur rôle dans une fraude relative aux Pages jaunes³.

Les peines ont été imposées selon les dispositions du paragraphe 52(1) de la Loi sur la concurrence portant sur les indications fausses ou trompeuses, qu'on appelait autrefois dispositions sur la publicité trompeuse. Des modifications importantes ont été apportées à ces dispositions de la loi en 1999, de sorte qu'il s'agit maintenant d'infractions exigeant la mens rea objective et qu'on peut maintenant s'attaquer plus sérieusement aux activités frauduleuses comme celle-ci sur les Pages jaunes.

Dans l'affaire en question, qui a eu lieu de mai à décembre 2000, les fraudeurs ont expédié environ 900 000 fausses factures par la poste à des

2 William Bradley, agent du droit de la concurrence au Bureau de la concurrence du Canada, a été l'enquêteur principal dans l'affaire Yellow Business Pages; on peut communiquer avec lui à Bradley.William@cb-bc.qc.ca.

3 Voir R. v. Benlolo, Cour d'appel de l'Ontario, dossiers C42553 et C42481. La Cour d'appel a accueilli l'appel du troisième frère impliqué dans la fraude, Simon Benlolo, et a réduit son amende de 100 000 \$ à 35 000 \$.



Exemple d'un faux logo des Pages jaunes. Remarquer que le logo des doigts marcheurs est une image miroir du véritable logo des Pages jaunes.



L'équipe des Pages jaunes reçoit le Prix de mérite du Commissaire à la concurrence en raison de son excellent travail dans l'enquête et la poursuite. De gauche à droite : William Bradley, enquêteur, Valérie Chénard, avocate-conseil de la Couronne; Sheridan Scott, commissaire à la concurrence; Tom Rose, enquêteur, Andrew McAlpine, agent principal. Absent de la photo : Robert Goldstein, avocat de la Couronne principal pour la poursuite.

entreprises et à des organismes sans but lucratif dans tout le Canada pour promouvoir un annuaire des entreprises en ligne qui a d'abord été présenté sous la désignation Yellow Business Pages.com, mais qui est devenue plus tard Yellow Business Directory.com.

Les fausses factures avaient été conçues pour tout simplement passer par le système de paiement des factures des entreprises et des organismes de bienfaisance sans que quiconque ne remarque que l'inscription dans l'annuaire n'avait pas été commandée. La facture exigeait que les destinataires envoient leur paiement sans quoi des frais d'intérêt ou de retard seraient exigés. Bien que le montant des factures était modeste, soit de 25,52 \$ à 37,40 \$ depuis le premier jusqu'au dernier envoi postal, les fraudeurs ont quand même pu empocher plus d'un million de dollars en six mois en raison du grand nombre d'envois qui avaient été faits. Comme le montant était modeste et que les factures étaient présentées de la même façon et avaient les mêmes couleurs que celles de Bell Canada, elles ont pu facilement passer inaperçues. Beaucoup des victimes ont pensé effectivement que les factures provenaient de leur fournisseur habituel des Pages jaunes. Dans le premier envoi, il y avait même l'image des doigts marcheurs des Pages jaunes dans l'angle supérieur gauche, mais dans une direction opposée.

Le procureur de la Couronne fédérale dans l'affaire, Robert Goldstein, a allégué qu'un tel crime méritait un emprisonnement d'une durée assez longue pour certains des accusés et la juge de première instance a abondé dans son sens.

La juge Molloy de la Cour supérieure de l'Ontario a dit dans ses motifs à la sentence :

La criminalité des cols blancs est fondamentalement de nature criminelle et doit être considérée comme telle. Il faut une peine significative pour dénoncer un tel genre d'acte criminel et pour dissuader ceux qui voudraient agir ainsi pour faire de l'argent facilement⁴.

La Cour d'appel s'est aussi exprimée très clairement sur la fraude dans sa décision :

Dans le passé, les tribunaux ont souvent mentionné qu'une amende ne doit pas être considérée tout simplement comme un droit de licence ou un coût pour faire des affaires. Toutefois, dans l'esprit de certains contrevenants, une amende non assortie d'une sanction personnelle peut être considérée tout simplement ainsi⁵.

La Cour d'appel a aussi fait observer ce qui suit :

La menace concrète d'une peine d'emprisonnement pour dissuader en général les individus et les cadres d'entreprise qui commettent des crimes de « col blanc » est devenue un outil efficace et apparemment nécessaire dans l'arsenal des organismes d'application de la loi...⁶

La décision de la Cour d'appel et celle du juge de première instance sont un jalon important dans la jurisprudence pour les affaires de la Loi sur la concurrence puisqu'il s'agit des premières décisions contestées depuis les modifications de 1999 de la Loi sur la concurrence, qui a été modifiée de façon à procurer au Bureau de la concurrence plus d'outils pour lutter contre les pratiques de marketing trompeuses.

Les modifications de 1999 ont renforcé l'aspect criminel de la Loi sur la concurrence, puisqu'il ne s'agit plus maintenant d'une simple infraction de responsabilité stricte, mais plutôt d'une infraction exigeant la mens rea objective, à laquelle a été ajouté un élément de connaissance et d'insouciance. La Cour supérieure et l'Ontario et la Cour d'appel de l'Ontario ont toutes deux tenu compte dans cette affaire des modifications importantes que le Parlement a apportées à la Loi sur la concurrence et ont ainsi imposé des peines de prison et de lourdes amendes aux individus impliqués dans la fraude des Pages jaunes. Les organismes d'application de la loi peuvent maintenant se prévaloir de ces dispositions et il s'agit d'un autre outil permettant de lutter contre les fraudes par marketing de masse.

En raison de ces décisions judiciaires, la fraude par marketing de masse est maintenant reconnue comme un crime grave, non seulement parce qu'il s'agit du vol d'un montant élevé d'argent, mais aussi parce qu'elle détruit la confiance même sur laquelle repose notre système de marché. Ces types de crimes, qui font actuellement l'objet d'enquête au Canada, sont perpétrés par une vaste gamme d'individus, y compris des criminels de carrière et des réseaux criminels. Nous savons même depuis peu que la fraude par marketing de masse est liée au crime organisé⁷.

Les avantages de la coopération entre les organismes d'application de la loi

Étant donné le succès obtenu dans cette affaire des Yellow Business Pages, on peut constater les avantages d'une meilleure coopération entre les organismes d'application de la loi pour lutter contre la fraude par marketing de masse. Dans une décision préalable au procès dans cette affaire, la juge Molloy de la Cour supérieure de l'Ontario a affirmé que la coopération entre les organismes d'application de la loi est tout à fait positive et non négative.

4 Page 8, lignes 25-30 des motifs à la sentence. Voir le site Web du Bureau de la concurrence pour lire cette décision. Pour les autres décisions antérieures au procès, voir www.competitionbureau.gc.ca

5 Voir par. [33], Cour d'appel de l'Ontario, Her Majesty the Queen v. Alan Benlolo, et al.

6 Voir le par. 32 de ibid.

7 Voir l'article intitulé « Le contrôle de la fraude par marketing de masse au Canada », La Revue des chefs de police du Canada, p. 31, hiver 2007.



Sommaire du compte

Description		
Inscription de l'entreprise dans Yellow Business Pages.com		23,85
Paielements		0,00
Rajustements		0,00
Solde reporté (ne pas en tenir compte si le paiement a été fai		25,52

Facture actuelle | Total 25,52

Montant total à payer 25,52

À payer sur réception. Pour éviter des frais de retard, nous devons avoir reçu votre paiement au plus tard le 24 juin 2000.

Renseignements

Service à la clientèle :	1-877-775-1181
Numéro local (Toronto) :	416-512-7742
Courriel :	Billing@yellowbusinesspages.com
Site Web :	www.yellowbusinesspages.com



Prière de faire les chèques payables à YellowBusinessPages.com

Numéro de compte	Date de facturation	Montant à payer	Montant payé
	2000 05 25	25,52	

For YBP.com use

123 4**

1235**4687955422564556

██████████
██████████ Ave NW
Edmonton AB ██████████

Exemple de fausse facture.

1235**46879554225645561235**46879554225645561235**468795542256

La Société canadienne des postes a aidé le Bureau de la concurrence en demandant un arrêté provisoire d'interdiction de tous les envois postaux dans l'affaire de la fraude Yellow Business Pages. Le Bureau de la concurrence a invoqué l'article 43, peu connu, de la Loi sur la Société canadienne des postes, selon laquelle le ministre responsable de la Société peut interdire à une personne d'utiliser la poste, si elle le fait pour commettre une infraction.

Le Bureau de la concurrence est aussi reconnaissant à ses partenaires de l'application de la loi en raison de l'aide importante qu'ils lui ont procurée dans cette affaire. La Police régionale de York et le Service de police de Toronto ont participé à l'exécution des nombreux mandats de perquisition. La Police de Toronto, sous les auspices du Toronto Strategic Partnership, a aussi participé à l'arrestation des individus accusés des infractions.

LE DIRECTEUR FÉDÉRAL DE L'ACCP, LE COMMISSAIRE ADJOINT RAF SOUCCAR, VISITE L'AFGHANISTAN AVEC « ÉQUIPE CANADA »

par Karene Saad

En octobre 2006, un groupe d'éminents Canadiens, appelé aussi « Équipe Canada », s'est rendu en Afghanistan pour rendre visite aux membres des Forces canadiennes et à l'Équipe provinciale de reconstruction du Canada.

Le chef d'état major de la Défense, le général Rick Hillier, a lancé une invitation à des Canadiens remarquables, comme l'humoriste de la CBC Rick Mercer, le joueur de hockey légendaire Guy Lafleur, la médaillée d'or olympique Catriona Le May Doan et le commissaire adjoint Raf Souccar, des Opérations fédérales internationales, à la Gendarmerie royale du Canada, et directeur fédéral de l'ACCP.

À l'occasion de leur visite de cinq jours à Kaboul et à Kandahar, en Afghanistan, ces personnes ont eu la possibilité de voir concrètement dans quelles conditions les Canadiens contribuent à la mission dangereuse qui consiste à reconstruire, stabiliser et sécuriser une société ravagée par la guerre.

L'équipe a rendu visite au plus grand nombre possible de soldats pour renforcer leur moral et montrer à quel point le pays soutient ses troupes. « La mission a été un succès », a déclaré le commissaire adjoint Souccar.

Dès leur arrivée, les membres d'Équipe Canada ont entrepris un programme chargé et ils ont visité Camp Mirage, Camp Julien et Camp Nathan Smith. Outre qu'ils ont eu l'occasion de manger, de dormir et de faire des rondes avec des soldats et des membres de l'équipe de reconstruction, l'équipe a reçu une formation de base sur la sécurité au camp, la reconnaissance des mines et l'utilisation des armes.

Comme il a eu le privilège de parler avec de nombreux soldats, le commissaire adjoint Souccar a pu se faire une petite idée de la vie d'un soldat en Afghanistan. Rappelant les rondes mémorables avec les soldats, il a raconté « qu'il y a eu des moments intenses, surtout lorsque nous avons approché de la scène d'un attentat-suicide à la bombe remontant à moins de 48 heures. Nous avons alors pris conscience de façon brutale des dangers qu'affrontent quotidiennement les soldats et les membres de l'équipe de reconstruction.

Il y a actuellement six policiers de la GRC qui font partie de l'ERP. Il y en aura jusqu'à 25 à la fin de l'année. Il y a aussi deux policiers de niveau supérieur de la GRC à Kaboul. Au moment de sa visite, le commissaire adjoint Souccar s'est entretenu avec le surintendant Wayne Martin et le caporal Bob Hart au sujet de leur expérience en Afghanistan depuis août. Il affirme « qu'ils sont fiers de faire partie de la mission, mais ils reconnaissent qu'ils devront accomplir une tâche difficile et compliquée. »

La stabilisation de l'Afghanistan est une tâche dangereuse, comme le montre l'assassinat en janvier du représentant des Affaires étrangères Glynn Berry, victime d'un attentat-suicide à la bombe. Malgré les efforts de la communauté internationale, la situation reste instable.

Malgré les dangers, le commissaire adjoint Souccar affirme que le Canada accomplit un excellent travail à l'étranger. « Je suis fier de nos soldats et de nos policiers qui font une contribution honorable en vue de sécuriser l'Afghanistan ».



Le commissaire adjoint Souccar avec Guy Lafleur et Bob Sweet, maire de Petawawa (Ontario).



Le commissaire adjoint Souccar au le champ de tir



Le commissaire adjoint Souccar avec le surintendant Wayne Martin et le caporal Bob Hart de la GRC.